

SESSION DE 2008

CA/PLP
CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

Section : LETTRES-HISTOIRE
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

COMPOSITION D'HISTOIRE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets et indiquera sur sa copie le numéro du sujet traité.

PREMIER SUJET

**L'idée coloniale en France :
l'exemple de l'Afrique, du début des années 1920 à 1962**

DEUXIEME SUJET

**Les sociétés urbaines en France et en Angleterre
des années 1900 aux années 1970**

Document 2

Contre le projet Blum-Violette

La loi de 1919 * existe – dont on ne semble pas soupçonner la portée exacte. Elle est cependant très claire et très nette. Elle permet aux indigènes sous certaines conditions – que l'immense majorité des musulmans d'aujourd'hui peuvent remplir – d'obtenir les droits du citoyen. Il suffit, à ceux qui le désirent, de le demander par une déclaration faite devant le juge de paix. Or, en fait, les indigènes n'usent pas de ce droit parce qu'il leur faudrait renoncer à leur statut personnel. Pourquoi ne le veulent-ils pas ? Lorsque le décret Crémieux a accordé les droits de citoyen aux israélites, il ne leur a pas laissé leur statut personnel. Or ce statut ressemblait beaucoup au statut indigène. La loi mosaïque permet en effet la bigamie. Les israélites y ont renoncé volontairement.

Seulement, cette fois-ci, on n'oserait pas prendre une mesure analogue, parce qu'on risquerait de provoquer un mouvement de réprobation dans le monde musulman, mouvement dont les agitateurs s'empareraient précisément pour dresser un bloc indigène contre un bloc français.

Si les indigènes ne veulent pas abandonner leur statut, il n'y a qu'à attendre patiemment qu'ils le veuillent. C'est la réponse que nous faisons à ceux qui prétendent que nous n'avons aucun bon esprit vis-à-vis de ceux que nous appelons nos frères musulmans [...].

Voyons quelles seraient les conséquences de cette loi, là-bas, en Algérie. Les Français d'Algérie, messieurs, n'accepteront pas de semblables dispositions. Ils ne les accepteront jamais, parce qu'en réalité elles les placeraient, à une époque plus ou moins rapprochée, sous la domination des indigènes. C'est, dans un bloc de 150 000 électeurs, 22 000 électeurs nouveaux que l'on va jeter. 22 000 ? Il y en aura probablement bien davantage, mais d'ores et déjà les agitateurs professionnels ont déclaré qu'avec seulement 30 000 voix ils feraient ce qu'ils voudraient, ils seraient les maîtres. Voilà ce qu'affirment leurs journaux.

Est-il croyable, je vous le demande, que les Français d'Algérie consentent à subir la domination indigène dans les conditions où elle est proposée, dans les conditions où elle va être instituée ? Non, et c'est pourquoi la loi ne sera jamais appliquée. Et si jamais on voulait l'appliquer, elle déterminerait des heurts, des chocs extrêmement violents entre les parties différentes de la population ; ce serait, il faut le dire en toute franchise, l'amorce de la guerre civile et d'une guerre civile atroce entre musulmans et Français ! Non ! Il n'est pas possible qu'on ne comprenne pas le danger de mesures pareilles.

Pierre Arthur Roux-Freissineng, sénateur d'Oran, interpellant le ministre de l'Intérieur
Marx Dormoy, *JO, Débats parlementaires, Sénat*, 29 janvier 1937, p. 61.
Cité dans M. Chaulanges et alii, *Textes historiques*, 1914-1945, Delagrave, 1979.

* Loi du 4 février 1919 accordant la qualité de citoyen français à tout « indigène d'Algérie », sur sa demande, à condition qu'il soit âgé de 25 ans, monogame, résidant dans la même commune depuis 2 ans, et qu'en outre il ait servi dans l'armée, ou bien qu'il sache écrire le français, ou qu'il soit fonctionnaire, ou encore qu'il soit titulaire d'une décoration.

Document 3

Le cartiérisme

[...]

En Afrique noire, la France paie. Elle assume sur le budget métropolitain la solde des gouverneurs, des administrateurs, des magistrats, des gendarmes. Elle fait les frais de la météorologie, du service géographique, des stations de radio, de l'infrastructure aérienne et des principaux aéroports. Elle pourvoit à la totalité des dépenses militaires, lesquelles s'élèvent à 50 milliards pour l'ensemble des territoires d'outre-mer. Elle couvre le déficit des devises, étanche les déficits budgétaires, subventionne dans des proportions croissantes la plupart des produits coloniaux. Le coton qu'on s'obstine à faire pousser au Tchad, dans les conditions les plus antiéconomiques, coûte à la métropole une surcharge de deux milliards sans compter le mécontentement des indigènes qui détestent cette culture et ne s'y astreignent que sous la pression administrative. Il n'est pas facile de faire l'addition de ces charges multiples dissimulées dans de nombreuses écritures différentes. Les estimations concordent à peu près sur 70 à 80 milliards, dont plus de la moitié pour l'AOF. C'est, dit un rapport du Haut Commissariat, le « don annuel » de la France à ses enfants africains.

J'ai voulu savoir ce que les enfants africains pensent de cette largesse. [...] Un sénateur du Dahomey m'a dit que les investissements français ne sont pas très intéressants puisque 18 % seulement des sommes dépensées restent en Afrique. Il a paru surpris quand je lui ai fait remarquer que les constructions y restent aussi mais il s'est rattrapé en rétorquant qu'elles ne correspondent pas aux besoins africains, qu'elles sont dictées par des considérations politiques et qu'elles servent surtout aux Européens. La réponse générale est la suivante : « vous n'avez rien fait aussi longtemps que vous vous croyiez sûr de rester en Afrique, et, maintenant, que vous craignez d'en être chassés, vous faites à toute allure du tape-à-l'œil. »

[...]

Les épopées coloniales, aucun homme de cœur ne les regrettera jamais, pas plus qu'on ne regrette l'épopée napoléonienne ou les Croisades. Mais pour les nations qui les ont faites, le bilan est ouvert à la discussion. Le pays le plus riche et le plus stable d'Europe, la Suisse, n'a jamais eu un mètre carré d'outre-mer. La Suède, autre phénomène de prospérité, est dans le même cas depuis deux siècles. L'Allemagne a perdu, en 1918, le peu de colonies que Guillaume II lui avait acquises et elle a réussi à deux reprises une éclatante résurrection industrielle. Le cas de la Hollande est plus frappant encore. Il était admis comme un axiome que son existence était basée sur les Indes orientales [...]. Or la Hollande a perdu les Indes orientales dans les pires conditions – au moment où elle était dévastée, noyée, privée de ses marchés allemands, anéantie par les bombes, et il a suffi de quelques années pour qu'elle connaisse plus d'activité et de bien-être qu'autrefois. Elle ne serait peut-être pas dans la même situation si, au lieu d'assécher son Zuyderzee et de moderniser ses usines, elle avait dû construire des chemins de fer à Java, couvrir Sumatra de barrages, subventionner les clous de girofle des Moluques et payer des allocations familiales aux polygames de Bornéo. Le colonialisme a toujours été une charge en même temps qu'un profit, souvent une charge plus qu'un profit. Dans les conditions et sous les servitudes politiques actuelles, c'est plus vrai que jamais.

Raymond Cartier, journaliste et directeur de *Paris-Match*, " En Afrique noire avec Raymond Cartier ", *Paris-Match*, 18 août 1956 (Extraits)

DEUXIEME SUJET

**Les sociétés urbaines en France et en Angleterre
des années 1900 aux années 1970**

Document 1 La population urbaine en France et en Grande-Bretagne

Source : J.P. Bardet et J. Dupâquier, *Histoire des populations de l'Europe, III : les temps incertains, 1914-1998*, Fayard, 1999

Document 2 L'agglomération de Liverpool en 1934

Source : D. Caradog Jones, *The Social Survey of Merseyside*, [Le tour d'horizon social du Merseyside], Liverpool University Press, 1934, p. 54-57.

Document 3 Bobigny, 1973

Photographie.

Document 1

La population urbaine en France et en Grande-Bretagne

France	1911 *	1936	1954	1975
Population totale (en millions)	39,6	41,3	42,8	52,6
Population urbaine (en millions)	17,5	21,5	23,9	38,4
<i>Part de la population urbaine dans la population totale (en %)</i>	44,2	51,9	55,8	72,9

* La France considérée dans ses limites du moment.

Grande-Bretagne	1911	1931	1951	1981
Population totale (en millions)	36,1	39,9	43,7	49,2
Population urbaine (en millions)	28,1		35,3	
<i>Part de la population urbaine dans la population totale (en %)</i>	77,8		80,8	

Document 2

L'agglomération de Liverpool en 1934

Le secteur correspondant à la vieille cité médiévale de Liverpool est le point de mire de l'enquête. C'est le centre administratif de la cité et le centre commercial de la Mersey. Les communications intérieures et extérieures rayonnent à partir de ce point - les bacs, le rail et les tunnels routiers sous la Mersey, les tramways de Liverpool, et, à proximité immédiate, les services routiers et ferroviaires en direction de la Grande-Bretagne et les services de navigation vers toutes les régions du monde. Jadis scandaleusement encombré, ce centre commercial et administratif abrite une population résidente insignifiante à présent. Les entrepôts et la plupart des usines se groupent tout le long de la ligne de docks et autour du centre commercial, mais trois plus petites colonies d'établissements industriels se situent tout le long des rives du canal à Bootle et Litherland, à Aintree, proches des dépôts ferroviaires et à Old Swan, en bordure des grandes routes de Londres et Manchester, et de la gare d'Edge Hill. Garston est le cinquième secteur industriel, tout à fait à l'écart. L'on ne doit pas perdre de vue que le mot « industriel » est ici utilisé au sens large ; dans un centre tel que Liverpool, une proportion considérable de terrain est utilisée pour les entrepôts, les dépôts ferroviaires et les gares de triage.

Plus vers l'intérieur des terres, à une distance de deux ou trois miles, on parvient à une vaste étendue de rues sinistres, à Kirkdale, Everton, Edge Hill et Toxteth, offrant de rares espaces dégagés où attarder les regards, héritage de la rapide expansion commerciale de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. D'emblée en majeure partie propriété des classes laborieuses, ces secteurs les plus proches des docks se sont dégradés en taudis. Seul Great Heath, dans ce qui est maintenant Abercrombie Ward, possède des habitations de nature différente. Là, beaucoup de demeures de temps plus reculés ont été transformées en séries d'appartements, conservant de la sorte le sens du bon goût, bien que la densité de population ait augmenté, et se sont incluses çà et là des institutions de toutes sortes, en particulier les deux cathédrales en cours de construction et l'Université. Dans l'ensemble, c'est nettement une zone surpeuplée avec de rares espaces dégagés et peu d'équipements.

Dans la zone immédiatement au-delà de ce secteur, se trouve une large ceinture de parcs formant une limite à la surface construite en continu. Les parcs eux-mêmes ne sont pas contigus : ils sont dans une certaine mesure entrecoupés de constructions suburbaines, mais ils tracent néanmoins la limite entre l'océan uniforme des rues et le patchwork de maisons et leurs jardins dans les faubourgs de la cité, et dans les lotissements municipaux d'après-guerre. La ceinture de parcs sert de poumon aux secteurs à forte concentration et c'est un avantage considérable pour les enfants et le voisinage. Entre 1919 et 1931, quelque 22 000 habitations ont été construites à Liverpool en réalisation de projets municipaux et ces banlieues nouvellement loties constituent la zone la plus extérieure de la cité. Elle comprend aussi deux petites aires de type différent, construites auparavant - Garston, petite ville à part, avec ses rues mornes et ses atours industriels et Much Woolton, village de carriers qui se distingue par son caractère rural, encore séparé de Liverpool par une ceinture verte [*green belt*], à ceci près qu'elle ne restera peut-être pas longtemps en l'état. La zone périphérique est essentiellement résidentielle : uniquement Garston, et dans une moindre mesure Old Swan sont industriels. [...]

D. Caradog Jones, *The Social Survey of Merseyside*, [Le tour d'horizon social du Merseyside], Liverpool University Press, 1934, p. 54-57.

Document 3



Bobigny, Seine-Saint-Denis, 1973